

Monsieur  
David Guglielmina  
Rue des Epineys 14B  
1920 Martigny



Notre réf. MR / EM / cd

Date **18 NOV. 2022**

**Question écrite 2022.09.375 du 14 septembre 2022 : Prescription/distribution Distraneurin dans les EMS Valaisans**

Monsieur le Député-suppléant,

Le 15 novembre 2019, un article du Nouvelliste intitulé « Ces sédatifs qui règnent sur les homes Valaisans » faisait état des médicaments les plus utilisés dans les EMS du canton. Dans le trio de tête figuraient un sédatif/hypnotique (Distraneurin®) ainsi qu'un neuroleptique (Seroquel®). Cet article mentionnait que ces deux médicaments étaient beaucoup moins utilisés dans le canton de Vaud, suggérant une éventuelle surprescription de sédatifs et neuroleptiques dans les EMS valaisans, notamment comme « solution de facilité » pour gérer des résidents agités.

Tout d'abord, il est à relever que les experts interrogés par le Nouvelliste confirmaient qu'il n'est pas possible d'interpréter de façon objective et scientifique les chiffres cités dans cet article, étant donné que les données se basaient uniquement sur le nombre d'emballages achetés. Il convient en outre de préciser que ni le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), ni le Service de la santé publique ne disposent des données de prescriptions des EMS, puisque les prescriptions médicamenteuses (inscrites sur des « ordonnances ») sont réalisées par des médecins et que de telles données sont protégées par le secret médical. Des estimations de ces prescriptions peuvent être réalisées sur la base des coûts des médicaments facturés à la LAMal, et les assureurs-maladies disposent naturellement de ces données pour chacun de leurs assurés.

Avec le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, le développement et l'expansion des options médicamenteuses pour le traitement et la prévention des maladies, il est établi que la consommation de médicaments en Suisse augmente considérablement. De plus en plus de patients, en particulier les seniors, prennent quotidiennement plusieurs médicaments, avec un risque accru d'interactions médicamenteuses, d'effets indésirables, d'erreurs de médication ou de non-adhérence au traitement.

Ce sujet préoccupe naturellement le DSSC ; il est important de relever qu'un tel phénomène concerne l'ensemble des seniors et non uniquement ceux institutionnalisés en EMS. C'est la raison pour laquelle Mme Waeber-Kalbermatten, ministre en charge du DSSC en 2019, a demandé de réaliser une étude plus approfondie afin d'analyser les données à disposition au sujet de certains médicaments, en particulier les médicaments psychotropes. Un mandat a été donné à Unisanté afin de décrire la prise en charge médicamenteuse dans la population âgée du canton du Valais (seniors de 65 ans et plus), en particulier sous l'angle des prescriptions potentiellement inappropriées et de la polymédication, et d'analyser d'éventuelles variations de pratique à l'intérieur du canton.

L'objectif principal de l'étude mandatée est de décrire, quantifier et mieux comprendre l'utilisation de médicaments potentiellement inappropriés chez les seniors, tout en permettant par la même occasion des comparaisons intercantionales. Les résultats devraient être publiés en 2023 sous forme d'un rapport de synthèse incluant des propositions et recommandations en vue de l'amélioration des aspects jugés préoccupants ou insuffisants.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur le Député-suppléant, à l'expression de nos salutations distinguées.



**Mathias Reynard**  
Conseiller d'Etat

Copie à Présidente du Grand Conseil  
Service parlementaire